



## Porter plainte pour attouchement sexuel/mineure

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Ma fille de 6 ans vient d'être victime d'attouchement sexuel. L'auteur des faits est lui-même mineur et a 15 ans. Ma fille est depuis 6 ans placée chez une nourrice en qui nous avons toute confiance et qui a décidé d'être récemment une famille d'accueil. L'adolescent qui a agressé ma fille était le premier enfant qu'elle accueillait. Suite à ces révélations, l'adolescent a été retiré immédiatement et placé en foyer.

Toutefois, moi et ma femme nous sentons très mal à l'aise car nous vivons cette atteinte à l'intégrité de notre fille comme impunie. Nous avons en effet l'impression que cet acte absolument odieux est en train de s'évanouir et qu'il sera classé sans suite si nous ne prenons pas l'initiative d'essayer de le condamner.

Nous voulons fortement que l'adolescent rende compte devant la justice mais en même temps, et surtout ? c'est bien cela qui nous réfrène - nous souhaitons préserver le plus possible notre fille et faire en sorte que ce malheur la perturbe le moins possible. Ma fille n'est pas, par chance, repliée sur elle-même mais nous avons peur des répercussions psychologiques sous-jacentes qui risquent de ressurgir plus tard surtout si nous entamons une instruction judiciaire à l'encontre de l'adolescent.

C'est compliqué car nous avons envie d'aller plus loin en poursuivant ce jeune homme qui risque de récidiver en voyant que finalement son acte n'a pas été pénalisé et ainsi devenir un prédateur en puissance dangereux pour la société.

Mais, surtout, nous sommes confrontés à l'inconnu : que va-t-il se passer pour notre fille si nous décidons de faire confiance à la justice.

Voici donc la question :

Cela ne va-t-il pas engendrer plus de dommages sur notre fille, sur nous-mêmes ?

Nous hésitons. Nous avons besoin de conseils, d'avoir une vision plus précise de ce qu'il nous attend pour nous décider à démarrer ou non la procédure de la machine judiciaire.

Par où faut-il commencer sachant que nous ne voulons pas que cet événement soit véhiculé dans la vie scolaire ou au sein de notre famille ?

Nous voulons ne pas avoir de regret plus tard et faire donc dès maintenant les bons choix.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends tout à fait votre position.

Avant toute chose: quels sont les faits exactement? Est ce votre fille qui a révélé les faits ou bien sa famille d'accueil? Est ce que le garçon a plus ou moins de 15 ans?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

C'est notre fille qui nous a révélé les faits.

L'adolescent a 15 ans mais je ne connais pas avec exactitude sa date de naissance. Je pourrais vous fournir cette information plus tard si vous le souhaitez.

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Etant donné que c'est votre fille qui vous a révélé les faits je comprends que vous souhaitiez poursuivre l'agresseur.

Vous me demandez de vous éclairer sur le déroulement de la procédure et je vais essayer d'être la plus éclairante possible et n'hésitez pas à me demander des précisions.

Tout d'abord il va falloir déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie. Il est fort possible que votre fille soit interrogée sur les faits. Ensuite le procureur va être saisi et s'il décide de poursuivre une instruction sera ouverte.

Il est possible que si les éléments ne sont pas suffisants convaincant le dossier soit classé mais dans ce cas vous pourrez vous constituer partie civile afin d'ouvrir une instruction.

L'instruction est souvent longue, votre fille va être interrogée peut être confrontée à son agresseur. Il est possible que la partie adverse l'accuse de mensonge.

Si l'agresseur est renvoyé devant une juridiction de jugement, votre fille ne sera présente que si elle le désire.

Bien évidemment il est plus que probable que votre entourage et celui de votre fille apprenne les démarches.

Je comprends que vous soyez partagé mais la décision vous revient pleinement.

Vous pouvez également afin d'aider votre fille la faire suivre par un pédo-psychiatre.

Bien cordialement

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Je ne comprends pas votre commentaire. Vous m'avez demandé de vous informer sur les suites procédurales afin que vous puissiez prendre une décision. J'ai laissé la discussion ouverte plusieurs jours. Je ne vois pas en quoi ma réponse est hors sujet, ni floue.

Je ne vois pas ce que vous attendiez de ma part. Si vous souhaitez un soutien psychologique il convient de voir un psychologue. J'ai parfaitement compris votre situation et celle de votre enfant et j'en suis navrée mais je ne vois pas ce que vous attendez de ma part.

Cordialement